

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.22 Vœu relatif à l'aménagement d'une cour dite « Oasis » au collège Pierre Alviset 88, rue Monge.

-----

Le Conseil de Paris,

Considérant les enjeux climatiques auxquels la Ville doit faire face et aux conséquences auxquelles elle doit s'adapter ;

Considérant la multiplication des épisodes de canicule à Paris, et la nécessité d'adapter les équipements publics à ces phénomènes ;

Considérant le programme des cours oasis, initié par la Ville de Paris, pour aménager les cours d'écoles et de collèges parisiens et les adapter aux changements climatiques, en remplaçant les surfaces asphaltées par des matériaux innovants, perméables et adaptés aux fortes chaleurs, ainsi que des zones de pleine terre, en renforçant la végétalisation (arbres, murs et toits végétalisés, jardins et potagers pédagogiques), en créant des zones ombragées, en installant des fontaines et jeux d'eau ;

Considérant que ce programme s'inscrit pleinement dans plusieurs rénovations de cours d'écoles du 5<sup>e</sup> arrondissement, déjà réalisées sur le budget d'investissement localisé ou sur le budget participatif ;

Considérant que ce programme permet de mobiliser de nouveaux financements pour le réaménagement de cour, tout en étant soucieux des nouveaux défis climatiques auxquels la Ville est confrontée ;

Considérant que, lors de la réunion du 7 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville au sujet de la programmation des cours oasis à l'invitation de Patrick BLOCHE, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance et de la famille, Corinne GABADOU, adjointe à la Maire du 5<sup>e</sup>, a proposé que la cour de collège Pierre Alviset puisse être ajoutée à la programmation des cours oasis pour l'année 2020 ;

Considérant les besoins identifiés par la communauté scolaire et éducative du collège Alviset ;

Considérant que la cour du collège Alviset respecte les différents critères relatifs aux cours « oasis », notamment la possibilité d'un accès direct sur la rue ;

Considérant que le projet de cour oasis au collège Pierre Alviset s'inscrit dans la continuité du projet du budget participatif des collèges « Mobilier extérieur » pour « un collège plus agréable » adopté en 2018 ;

Considérant que, tout comme le projet du budget participatif des collèges, le projet de cour oasis pourra être co-construit avec les élèves et la communauté scolaire au sens large ;

Considérant qu'en améliorant le bien-être quotidien des 600 élèves fréquentant l'école, la cour oasis sera également l'occasion de les sensibiliser à l'environnement et à la biodiversité ;

Considérant que cette cour oasis au collège Alviset offrira un îlot de fraîcheur au cœur du quartier Monge ;

Considérant la politique active du 5<sup>e</sup> arrondissement en matière de rénovation et d'embellissement des cours de récréation ;

Considérant le plan climat du 5<sup>e</sup> en cours d'élaboration ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris inscrive la rénovation de la cour du collège Pierre Alviset dans la programmation des cours oasis pour 2020.